

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

Des savoirs de base aux compétences clés : quelle place pour les Régions ?

Le Mans, 1^{er} et 2 octobre 2009



Journées animées par Nathalie LEGOUPIL, Mission Régions, Centre INFFO

De quoi parle-t-on ?

La recommandation européenne du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie définit huit compétences "nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi". Elle constitue un outil de référence à destination des Etats membres pour leurs politiques d'éducation et de formation.

Ce texte entérine le passage d'une approche en termes de savoirs de base à une démarche fondée sur l'accès aux compétences clés. Quels changements cette recommandation a-t-elle générés pour les différents acteurs intervenant sur ce champ ? Les Régions se sont-elles saisies de ce changement de démarche ?

Cette démarche visant l'acquisition des compétences clés s'est intégrée dans les champs de compétences respectifs de l'Etat et la Région. Certaines Régions ont décidé d'inscrire comme une de leurs priorités, le développement de la maîtrise par tous, des compétences de base destinées à permettre à chaque individu d'être autonome dans notre société de la connaissance.

Où est la frontière entre l'acquisition de compétences clés et la lutte contre l'illettrisme considérées comme faisant l'objet de champ de compétences dissociées ? Y a-t-il une possibilité de recoupement des actions de chacun ? Comment les Régions se sont positionnées, comment ont-elles traduit cette nouvelle notion dans leurs politiques ? Quelles conséquences sur la prise en charge des publics visés, sur les modalités de financement et la répartition de l'offre de formation ?

Le mot de l'élu de la Région Pays de la Loire

Mme Sylvie ESLAN,

vice-présidente de la Région Pays de la Loire,
vice-présidente de la commission formation
professionnelle, apprentissage et politique
de l'emploi

La Région Pays de la Loire compte 3,5 millions d'habitants dont 50 % en Loire-Atlantique et cinq départements. 30 000 apprentis et 30 000 stagiaires de la formation professionnelle sont formés. Le programme de formation professionnelle a une organisation spécifique.

En effet, chaque département est doté d'un espace régional avec un pôle de formation et un pôle éducation ; ces pôles formation qui existent depuis 1996 ont pour rôle de conduire la formation au plan local, d'animer des comités de pilotage locaux qui décident par bassin d'emploi, des choix de formation. D'autres programmes : le programme régional des formations qualifiantes et le programme de promotion sociale sont pilotés au niveau régional. Ces comités sont composés d'élus, de représentants des branches professionnelles, des prescripteurs : Pôle emploi, Agefiph, de Missions locales, d'Opcat et éventuellement, de clubs d'entreprises. Ils permettent d'adapter les offres existantes et de partager une analyse commune du territoire. Ces instances sont labellisées au titre de l'agenda 21. Pour la Sarthe, ils ont notamment apporté une contribution à l'agenda 21 sur les compétences clés. Pour ce département, le taux d'illettrisme est fort et tourne autour de 13 % en nord et sud Sarthe. C'est un problème majeur et l'engagement de ces comités de pilotage et du pôle formation de la Sarthe, est de mener des actions pour faire évoluer cette situation sur le territoire. En effet, un des premiers engagements de la Région est de faire des Pays de la Loire une Région de la connaissance.

Sommaire

Intervention plénière et table ronde

- Regards sur les compétences clés : apports de l'Europe et mise en œuvre dans les territoires
- Quelles déclinaisons de la recommandation européenne sur les compétences clés en Pays de la Loire ?

Les ateliers

- « Visa Libres savoirs » en Région Centre
- Espace territorial d'accès aux premiers savoirs en Région Provence-Alpes Côte d'Azur
- La Délégation régionale CNFPT - Pays de la Loire impulse une offre de service spécifique
- ANLCI : « Réunir pour mieux agir »



Intervention plénière

Regards sur les compétences clés : apports de l'Europe et mise en œuvre dans les territoires

Mme Frédérique BROS, du Laboratoire Cirel-Trigonne, Université de Lille 1, propose un tour d'horizon relatif au déploiement actuel de la notion des compétences clés en formation.

L'usage de l'expression compétences-clés n'est pas neutre (travaux d'Anne Vicher).

Les principaux changements de terminologie témoignent de l'évolution des finalités dévolues à la maîtrise des savoirs de base : dans les années 60, on parlait d'alphabétisme fonctionnel, selon l'Unesco ; dans les années 80, apparaît le terme d'illettrisme puis de savoirs de base à niveau national. Dans les années 2000, on assiste à un tournant : l'OCDE parle de littéracie, terme venant du monde économique, de compétences clés, compétences de base. Ces terminologies renvoient à des finalités et des perspectives éducatives.

Les travaux du groupe Deseco-OCDE en 2002 mettent en évidence trois compétences clés : agir de façon autonome ; se servir d'outils de façon interactive ; fonctionner dans des groupes socialement hétérogènes. A partir de ce moment, on parle de compétences clés. Il y a une prégnance des indicateurs psychologiques, personnels... dans ces travaux.

La recommandation européenne de 2006 pointe huit compétences clés. Chacune est décrite selon trois composantes : savoirs déclaratifs, connaissances théoriques ; les aptitudes : savoir-faire concrets, et les attitudes : savoir-être relevant du psychoaffectif, du comportement et des représentations.

Première spécificité de ce texte : un cadre de référence qui explique chacune de ces composantes, n'est pas un référentiel (selon V. Leclercq). C'est un cadre à visée descriptive généraliste. Il ne peut pas être directement exploité par les opérateurs de formation. Il décrit une compétence d'expert.

Deuxième spécificité : on parle de compétences clés et non de compétences de base. L'idée est la transversalité. Il vise tout citoyen européen et plus particulièrement les groupes « désavantagés » dans leur formation.

Troisième spécificité : la référence à la notion de compétences. Ce ne sont plus les connaissances qui ont une importance, mais l'utilisation qui en est faite.

Le cadre de référence est aussi utilisé en for-

mation initiale. Le cadre national de référence de l'Éducation nationale de 2005 parle de « socle commun de connaissances et de compétences » tout en mentionnant la référence à la recommandation européenne et retient sept des huit compétences clés.

L'Éducation nationale veut articuler connaissances et compétences.

L'obligation de socle commun en formation initiale interroge la responsabilité de l'État sur ceux qui sortent de l'école et qui ne maîtrisent pas le socle minimum ou, qui en ont perdu la maîtrise. De ce fait, le ministère de l'Économie a défini des orientations pour l'accès aux compétences clés pour l'insertion durable dans l'emploi. Ainsi, la circulaire DGEFP du 3 janvier 2008 retient cinq des huit compétences clés de la recommandation.

Le cadre national de l'ANLCI décrit les compétences de base à partir d'une échelle de quatre degrés qui permet de graduer leur appropriation (2003). Ces compétences de base définies par l'ANLCI, constituent le noyau dur des compétences clés.

Les incidences de ces évolutions sur les publics sont la plus grande prise en compte des acquis. Les personnes pourront bénéficier plus facilement des formations intégrées et situées, donnant plus de sens aux apprentissages. Point négatif : certains publics en difficulté tels les mères de famille, les migrants, peuvent être oubliés.

Du côté des opérateurs et sur les pratiques pédagogiques, l'enjeu pour les opérateurs de formation est de savoir comment évaluer les compétences transversales. Sur l'offre et les dispositifs, les incidences portent sur les dérives liées au passage en mode marché, à savoir comment concilier la mise en concurrence des opérateurs sur le terrain et une cohérence de l'offre.

Table ronde

Quelles déclinaisons de la recommandation européenne sur les compétences clés en Pays de la Loire ?

L'appel à projets de l'État sur le « dispositif compétences clés en Région Pays de la Loire » répond à des constats nationaux et régionaux. 16 % des demandeurs d'emploi ont un niveau infra V, 11 % sont en situation préoccupante, 9 % sont en situation d'illettrisme dont 60 % ont un emploi et sont freinés dans leur accès à un emploi. La DRTEFP a le souhait de faire vite,

précise Mme Sylvie TORTA, représentante de la DRTEFP des Pays de la Loire.

Le marché couvrant l'ensemble du territoire régional a débuté en mars 2009, et ne concerne que les cinq premières compétences clés. C'est un marché à bon de commandes financé par les crédits du ministère de l'Emploi avec le FSE. Dix-huit groupements ont été retenus et le public visé est large : public avec un projet d'insertion dans l'emploi et qui veut atteindre un niveau V validé. Prioritairement sont concernés les salariés en contrat aidé, en Civis. La prescription de la formation est faite par Pôle emploi. Trois prestations sont proposées : accueil, positionnement et formation.

Comment la Région a lancé son appel à projets ?

Selon Mme Violaine BRO DE COMERES, responsable du pôle Promotion sociale, Direction de la formation professionnelle et apprentissage, la Région Pays de la Loire est engagée dans le financement de formations de remise à niveau depuis de nombreuses années. Elle a lancé cette année son propre dispositif « compétences clés » qui s'appuie sur le cadre européen et place l'individu au centre du dispositif. Il repose aussi sur la modularisation des dispositifs de formation qualifiants. La formation aux dispositifs « compétences clés » peut intervenir aux différents niveaux de parcours tout au long de la vie, en parallèle à une autre formation. Ce programme ambitieux couvre huit compétences clés qui s'articulent entre elles et, ne sont pas compensables. Le parcours de formation maximum est de 230 heures. Il doit au moins combiner trois compétences-clés.

M. Jean Paul MARTIN, directeur du CAFOC de Nantes, explique que le mot de compétences dans notre pays est réducteur. C'est un débat qui traverse les organismes de formation.

Deux positions ont été adoptées par le Cafoc : le savoir n'est pas la compétence, l'entrée « compétences » permet de partir des acquis des individus et de développer des compétences. Cette entrée renvoie à des actions : cela suppose que l'intention se transforme en apprentissage. De plus, développer une compétence-clé impose un travail spécifique.

Les organismes de formation ont quatre objets de travail principaux : construire un partenariat entre des organismes ayant des compétences complémentaires et mettre en œuvre une gouvernance ; concevoir ces actions de formation ; développer une relation pédagogique centrée sur la réflexivité et enfin, l'organisation pédagogique doit être pensée au regard des intentions.

> Table ronde, suite page 3



Atelier 1

« Visa Libres Savoirs » en Région Centre

En 2004, un projet « Télémaque » pour la lutte contre la fracture numérique a été lancé. Un « Visa Internet » a été créé intégrant une formation individualisée de courte durée accessible à tous. Au final, 48 000 personnes ont été formées.

La Région Centre finançait les APP à hauteur de 75%, mais avec peu de lisibilité sur ces dispositifs, tout le budget n'était pas utilisé, explique Mme Leila KHELIL, du Pôle savoirs de base, Direction de la formation professionnelle.

Les différents dispositifs de savoirs de base ont été refondus en conséquence, en s'appuyant sur la recommandation européenne sur les compétences clés et l'expérience réussie du Projet Télémaque.

En 2006, le dispositif des « Visas Libres Savoirs » a été inscrit dans les orientations stratégiques du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP).

L'objectif principal est de construire un service public de proximité pour la maîtrise et l'acquisition des savoirs de base et de garantir, à tout citoyen, un socle commun incluant plusieurs visas libres savoirs. Ces formations non rémunérées concernent tous les publics (adulte ou jeune de plus de 16 ans et sorti du système scolaire).

Les objectifs sous-jacents sont de favoriser l'appétence dans une démarche de formation tout au long de la vie ; moderniser l'offre de formation en changeant les pratiques pédagogiques et, enfin, créer des effets de levier pour la mise en œuvre du DIF.

Le budget est d'environ 7 millions d'euros, vingt-six Espaces Libres savoirs sont labellisés, trois cents lieux de formation sont possibles dans toute la région.

Une plateforme de gestion pédagogique est destinée aux organismes de formation et aux apprenants. Un programme d'accompagnement et de professionnalisation des acteurs est mis en place.

Les ressources et les outils sont mutualisés et accessibles par l'ensemble des membres du réseau. Ce dispositif fonctionne désormais en mode marchés publics et, le FSE participe au financement du dispositif.

Il existe sept Visas Libres Savoirs qui représentent 36 000 actions par an : internet, éco-citoyen bureautique, accueil-tourisme...

Le Visa est une formation individualisée et se décompose en quatre phases : positionnement, action de formation, évaluation et attestation, et suivi. Deux conditions doivent être réunies pour le paiement des actions : attestation du formateur et confirmation de l'apprenant. Le public bénéficiaire est à 25 % salarié, concerne une majorité de niveau V et infra et représente 67 % de femmes. Les Espaces Libres Savoirs contribuent désormais à faire la promotion de ce dispositif.

La plateforme pédagogique permet de développer les TIC, d'adapter l'offre de formation aux évolutions technologiques et de développer les capacités d'auto-formation des stagiaires.

Les organismes de formation signent une charte « Libres savoirs » et un référent par organisme est désigné pour la plateforme.

Animation des ateliers

Merci à Mme Lucie BENET et Mme Cécile NOEL, assistantes du Pôle formation de la Sarthe, d'avoir assuré les fonctions de rapporteur des débats.

Atelier 2

Espace territorial d'accès aux premiers savoirs en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le cadre de son service public régional de formation et d'apprentissage, la Région PACA s'appuie en particulier, sur le dispositif ETAPS -espace territorial d'accès aux premiers savoirs- qui vise l'acquisition des savoirs généraux notamment des premiers savoirs. Il a pour but l'accès à une qualification professionnelle, à l'emploi et à l'éducation permanente et de proximité.

Mme Marinella PENNACCHIA, de la Direction de la formation et de l'apprentissage, montre que la Région PACA ayant fait le choix de lutter contre l'illettrisme, le dispositif ETAPS est une réponse adaptée à un public hétérogène.

C'est une prestation souple et adaptée avec un socle commun (français, maths, maîtrise des TIC...) et des modules spécifiques. Les dispositifs sont permanents, ouverts 35 heures par semaine et 40 semaines par an.

Chaque stagiaire bénéficie d'un forfait de 2400 heures. La prescription par les Missions locales, Pôle emploi et Cap emploi, est formalisée et se fait obligatoirement dans le cadre du contrat d'accès à la qualification (CAQ) pour les jeunes de moins de 26 ans sans emploi et non qualifiés.

Pour les demandeurs d'emploi adultes, les salariés, les personnes en emploi précaire, l'accès se réalise sans prescription. Le CAQ formalise l'engagement entre la Région et chaque participant, à une formation du service public régional de formation permanente et d'apprentissage (SPRFFPA).

Ce marché à bons de commande revisable tous les ans, inclut toutes les dépenses de fonctionnement. La formation est en totalité prise en charge, sans co-financement par la Région sous réserve que l'organisme de formation soit ouvert 40 semaines à l'année.

Il est à noter que les écoles de la deuxième chance posent problème dans la mesure où, il s'agit de dispositifs parallèles subventionnés et qui ne répondent pas aux appels d'offre des marchés publics.

Bilan en 2008 : 148 actions ont été menées sur 60 communes et 6880 bénéficiaires. On relève 20 % d'abandon.

Par ailleurs, un fonds d'urgence nommé IRIS (intervention régionale pour l'investissement social), dédié à la formation professionnelle afin de prendre en compte les personnes les plus fragilisées, a été créé avec un co-financement (OPCA).

Ce plan d'action entre le conseil régional, le préfet de région et le rectorat vise aussi à lutter contre l'illettrisme.

> Table ronde, suite de la page 2

M. Bruno GIRARD, de l'Association de gestion d'actions de formation et d'insertion (AGAFI) et M. Philippe JAMINION, conseiller en formation continue, Gréa Sarthe nord annoncent que les opérateurs ont mis en place des partenariats afin d'assurer une complémentarité des organismes sur l'ensemble des compétences clés. Sur la formalisation de la réponse, la couverture du territoire, l'expertise et les savoir-faire, sont mis en commun.

Il y a un positionnement transversal pour répondre aux appels d'offre Etat-Régions.

La Délégation régionale CNFPT - Pays de la Loire impulse une offre de service spécifique

La lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale comme un objectif prioritaire de professionnalisation des agents territoriaux.

Les évolutions professionnelles, la mise en place de formations d'intégration des catégories C, de formations obligatoires tout au long de la vie, la création d'examens professionnels pour les agents de catégorie C ont incité la Délégation régionale des Pays de la Loire à s'inscrire dans une forte dynamique d'accompagnement des collectivités territoriales et des agents territoriaux en difficulté dans les compétences de base.

Dans le cadre de sa stratégie, la Délégation régionale propose un véritable plan d'actions organisé autour :

- de journées d'information auprès de DRH et de responsables de formation dans chaque département. Le dispositif de formation de lutte contre l'illettrisme est présenté à l'occasion de ces journées, ainsi que les outils de diagnostic et de repérage des agents en difficulté ;

- un accompagnement des collectivités qui souhaitent gérer les problèmes liés aux compétences de base dans leurs services. Une approche méthodologique est mise en œuvre qui consiste à analyser les compétences professionnelles de base requises par les postes. Une formation peut compléter le dispositif d'accompagnement en interne des encadrants ;

- un dispositif de formation individualisé s'adressant aux agents en difficulté avec les compétences professionnelles de base. La formation se présente sous forme de deux cycles : le cycle 1 de 30 à 60 jours, et le cycle 2 de 10 à 25 jours.

Les durées varient en fonction du niveau de compétences de base de l'agent et de ses capacités d'apprentissage. Une équipe pédagogique de sept formateurs est animée en interne pour répondre à une demande croissante de formation (onze groupes de stagiaires aujourd'hui). L'inscription à l'un de ces deux cycles est systématiquement précédée par un entretien de positionnement/orientation qui permet de déterminer le parcours de formation des agents ;

- une formation des DRH et les encadrants au repérage des agents en difficulté et à la définition des stratégies internes de lutte contre l'illettrisme.

Contact : Guy AUBERT – Conseiller formation CNFPT Pays de la Loire – guy.aubert@cnfpt.fr

Remerciements

Merci à Mme Madeleine MORICEAU, responsable du pôle formation, Espace régional de la Sarthe, de la Région Pays de la Loire pour avoir mobilisé ses partenaires et ses collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli trente-neuf participants venant de onze Régions.

Intervention plénière

« Réunir pour mieux agir »

Les avancées depuis l'adoption de la recommandation européenne de 2006, sur le rôle et missions de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

M. Hervé FERNANDEZ, secrétaire général, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

De quoi parle-t-on ? La lutte contre l'illettrisme, pour un adulte qui a été scolarisé, c'est le réapprentissage et renouer avec les formations de base. L'alphabétisation concerne l'adulte qui n'a jamais été scolarisé, il s'agit d'apprendre. Le « Français langue étrangère » concerne le nouvel arrivant. Il s'agit d'apprendre le français.

Selon une enquête Insee-ANLCI de 2006, on dénombre 3 100 000 illettrés.

Un des objets de l'ANLCI est de mesurer l'illettrisme. A cette fin, l'ANLCI s'est appuyée sur l'enquête IVQ - Information et vie quotidienne de l'INSEE de 2004-2005 qu'elle a complétée pour le public jeune par les chiffres JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense) ; elle organise et outille également. Elle s'appuie beaucoup sur les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme. Au niveau national, elle multiplie les accords-cadres avec les grands réseaux : Éducation, OPCA, CNFPT.

De plus, sont développées des expérimentations sociales dans des domaines prioritaires : actions éducatives familiales, prévention de ruptures de contrats d'apprentissage... Les Conseils régionaux d'Ile-de-France, de Limousin, de Paca sont associés dans ces expérimentations.

Le référentiel de compétences a pour finalité de mettre en évidence les compétences de base qui servent de fondement à l'activité professionnelle et qui constituent un noyau dur de compétences transversales d'un secteur d'activité à l'autre. Le point de départ est l'activité professionnelle et non une approche académique. Il vise à offrir une idée des compétences déjà acquises et de celles à développer, de faciliter la construction de parcours de formation et de permettre l'évaluation des actions de formation. Cet outil s'appuie sur un guide et une grille. Pour mobiliser les compétences clés, il faut s'appuyer sur un socle. Quatre savoirs généraux sont mobilisés : oral, écrit, calcul et espace temps et six savoirs appliqués : informatique, technologie, attitudes et comportements...

Pour en savoir plus sur cette journée...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :

www.centre-inffo.fr, rubrique Régions

www.cnfpt.fr, rubrique un agent - Se former tout au long de la vie

Rédaction : Centre INFFO Nathalie Legoupil
CNFPT Karine Tirel

Maquette Guy Aubert
Claudie Carpentier
Bettina Pedro

Rédacteur-réviseur Abdoulaye Faye
Impression Centre INFFO